

## **69 - Motion pour fixer les conditions d'accueil des réfugiés à Besançon, présentée par Jacques GROSPERRIN, Sénateur du Doubs pour les groupes Les Républicains-Société civile-UDI**

**M. Jacques GROSPERRIN, Conseiller Municipal :** «*La France et l'Europe font face à une crise migratoire de grande ampleur. Cette crise migratoire ne fait que commencer. Il y a actuellement 250 millions de migrants dans le monde (source : Haut-Commissariat aux Réfugiés et Organisation internationale du Travail). Combien demain ?*

*Face à ce chiffre, l'émotion ne doit pas prendre le pas sur la raison.*

*Face à cette crise migratoire, le positionnement de notre ville doit être clair et raisonné. D'un côté, nous avons des positions qui jouent avec le cœur des gens pour nous faire accueillir toute la misère du monde. D'un autre côté, nous avons des positions qui jouent avec la peur des gens pour nous faire refuser tout soutien aux personnes en péril.*

*Notre pays, notre ville ont le devoir d'accueillir des réfugiés politiques. Notre pays, notre ville n'ont pas à accueillir tous ceux qui confondent la patrie des droits de l'homme avec la patrie des avantages sociaux.*

*Quelles garanties avons-nous que ces migrants sont bien des réfugiés politiques ? Bernard Cazeneuve, alors Ministre de l'intérieur, soulignait que «60 % des migrants viennent de pays où ils ne sont pas persécutés, dans lesquels ils peuvent retourner. Ils viennent pour des raisons économiques» (source : RTL 14 septembre 2015).*

*Accueillir des migrants et étudier ensuite la pertinence de leur situation alimentent ce flux migratoire puisque 78 % des reconduites à la frontière ne sont pas exercées (source : DFEF/DCPAF).*

*L'accueil des migrants à Besançon est une question trop importante pour que le Maire décide seul.*

*Une délibération et un vote du Conseil Municipal s'imposent.*

*En conséquence, les Groupes Les Républicains-Société civile et UDI demandent, par cette motion, que la question du profil, du nombre, des conditions et du financement de l'accueil de ces migrants fasse l'objet d'une délibération lors du prochain Conseil Municipal».*

**M. Jacques GROSPERRIN :** Simplement, ce que nous souhaitons à travers cette motion, c'est montrer quelle approche nous pouvons avoir, nous, vis-à-vis des conditions d'accueil des réfugiés à Besançon.

C'est une motion qui est présentée surtout avec l'appui des groupes Les Républicains et UDI. Je ne reviendrai pas sur la crise migratoire de grande ampleur mais il est vrai qu'à ce jour les frontières n'existent plus. Il y a des personnes qui sont en situation de danger, qui fuient leur pays. Simplement ce qu'on voudrait, nous, c'est accueillir des migrants, oui, mais étudier ensuite la pertinence de leur situation alimentant ce flux migratoire puisque 78 % des reconquêtes ou des reconduites à la frontière ne sont pas exercées, c'est là la difficulté. C'est une décision qui est trop importante pour que vous décidiez tout seul. Nous souhaiterions à un moment donné, pour éviter tout fantasme d'ailleurs, parce que j'ai entendu certains dire qu'il y avait à peu près 2 000 personnes en situation irrégulière dans le Doubs et la principale ville qui est Besançon est la plus concernée avec un nombre très important.

Nous souhaiterions, nous, également, faire un état des lieux sur Besançon pour éviter tout cela, voir en quoi le nombre, les conditions, le profil, les structures d'hébergement sont de qualité aussi. En réalité, comme on le dit souvent, c'est avoir une main ferme sur ceux qui n'ont pas leur place à Besançon et qui ne sont pas en situation de danger dans leur pays et accueillir de manière très digne ceux qui sont en situation de danger dans leur pays.

C'est une délibération qu'on demande et un vote du Conseil Municipal à ce sujet.

**M. LE MAIRE :** Je suis un peu surpris quand même, pour deux raisons parce que vous demandez à la Ville de délibérer sur un domaine qui est de la compétence de l'État, donc je suis un peu surpris. Je pense que vous d'ailleurs comme Sénateur vous êtes particulièrement bien placé pour intervenir, peut-être mieux d'ailleurs que le Maire de Besançon, mis à part de vouloir intervenir sur un sujet que l'on croit populaire...

**M. Jacques GROSPERRIN :** C'est une motion.

**M. LE MAIRE :** Oui, c'est une motion mais c'est le domaine de l'État. Et je suis d'autant plus surpris que -permettez-moi de vous le dire- lorsque nous avons parlé de ça la dernière fois, vous vous êtes levés et vous êtes partis. Donc c'est quand même assez surprenant que quand il y a une motion vous partez et là aujourd'hui vous venez en redéposer une. Nous avons bien compris à quoi cela correspondait en termes de positionnement politique. J'ai envie de dire que vous nous avez dit : «On vous laisse entre vous» la dernière fois, nous n'allons pas revenir là-dessus mais ce n'est pas très chouette parce que votre positionnement contre le FN doit être aussi constant. Vous partez la dernière fois et là vous faites une motion. J'ai du mal à comprendre la cohérence de tout cela.

On n'engage pas le débat, moi-même, je n'en fais pas plus.

Je mets au vote cette motion. Quels sont ceux qui sont pour ? 12.

Je ne donne pas la parole pour une motion. Je fais respecter la règle pour tout le monde. Vous voulez qu'il y ait une explication de vote par groupe ? Anne, si c'est pour le groupe à ce moment-là vas-y, si tu peux faire court.

**Mme Anne VIGNOT :** Je ne vous demande pas de commentaires sur le temps que je mettrai sur cette motion, elle est réglementée dans le règlement intérieur.

Entre les motions qui demandaient hier des territoires sans migrants, des motions qui demandent aujourd'hui qu'on sélectionne les migrants, légitimes ou non, nous ne pouvons que constater le déni dans lequel vous le FN, vous Les Républicains, vous les UDI vous vous trouvez car vous niez l'origine unique des maux subis par les peuples, l'épuisement des ressources et la confiscation des territoires au profit d'une financiarisation mondiale et cynique...

**M. LE MAIRE :** Vous pouvez écouter Madame VIGNOT, c'est une explication de groupe.

**Mme Anne VIGNOT :** ...d'une financiarisation qui dévore les systèmes économiques et démocratiques, d'une financiarisation qui, faute de réguler les marchés, dérégule le climat car qui aujourd'hui peut nier que c'est bien le cancer de cette financiarisation généralisée qui déplace les peuples. Il n'y a pas de migration plus légitime que les autres, elles sont le symptôme d'un dysfonctionnement de nos sociétés humaines, celle du XXI<sup>ème</sup> siècle qui aurait pu, qui aurait dû être celle du progrès. Pire encore, au-delà de constater que cette motion ne regarde pas en face les responsabilités que nous avons en imposant une économie virtuelle globalisée, je lis aujourd'hui, ici, à Besançon, signée par un Sénateur, une motion où on parle de profil.

Mesdames et Messieurs, vous jouez avec les limites de la loi concernant la discrimination et surtout, sous couvert d'une pseudo-lucidité, vous oubliez la dignité, parlez de pertinence de leur situation.

Alors et parce que vous n'aviez pas souhaité en novembre prendre part au vote contre la motion du FN et donc refusé d'exprimer votre position par rapport à celui-ci et, de ce fait, vous n'avez pas entendu notre position, je vous le redis ce soir. Dans l'histoire, aucune catastrophe naturelle, guerrière, économique, en déclenchant des migrations n'a jamais anéanti aucune ville sinon celle qui a été abandonnée. Actuellement, ce sont plus de 11 000 personnes qui périssent en Méditerranée. Quand vous parlez des réfugiés statutaires, que faites-vous du statut des migrants climatiques ? Aujourd'hui, ils n'en ont aucun.

Votre motion, Mesdames et Messieurs Les Républicains, elle aussi cultive la peur. Comment l'accueil vu à travers le seul statut de réfugié peut constituer une solution pour des enfants, des femmes et des hommes aux problèmes de l'urgence sociale, économique, géopolitique et climatique mondiale ? L'urgence, Mesdames et Messieurs, aujourd'hui est plutôt de construire un projet de société dont les valeurs républicaines, la liberté, l'égalité et la fraternité ne doivent pas être justement un exercice verbal mais bien se trouver au cœur des programmes politiques.

**M. LE MAIRE :** Le MoDem, vous êtes pour ou contre ? Pour la motion. C'est bien ce que j'ai vu. Ils n'ont pas signé mais ils peuvent voter.

**M. Christophe LIME :** Je crois que c'est une motion qui, une nouvelle fois, entretient la peur. Je vais prendre le premier chiffre : quand on dit qu'il y a actuellement 250 millions de migrants dans le monde, combien demain ? On entretient cette peur systématique par rapport à celui qui pourrait venir d'ailleurs sur un certain nombre de points et nous pensons rappeler un petit peu un certain nombre de chiffres. Justement, quand nous parlons de 250 millions de migrants, il faut savoir que la France aujourd'hui en accueille environ 20 000. 250 millions-20 000, 20 000 y compris pas sûr qu'ils resteront sur la France, peut-être certains voudront partir sur d'autres pays pour se rapprocher, comme font tous les migrants quand ils ont des migrations économiques, politiques ou forcées sur un certain nombre de points.

Je rappelle que ça fait moins d'un migrant par commune. Je crois qu'il faut aussi faire attention aux propos qu'on peut tenir.

Pour notre part, nous serons très attentifs à l'accueil de ces migrants qui arrivent dans des conditions extrêmement précaires et nous attirons l'attention et là nous avons une responsabilité que le CCAS, voire l'ensemble des structures doivent pouvoir accompagner sur un certain nombre de gens, c'est de ne pas laisser les enfants, les éléments fragiles à l'intérieur de notre population qui souffrent aujourd'hui d'un certain nombre de contraintes par rapport à un certain nombre d'éléments et nous, on attire l'attention sur l'accueil en toute dignité des gens. Je crois que c'est un devoir Républicain de pouvoir accueillir en toute dignité l'ensemble de ces migrants qui ont été chassés de leur pays, je ne reviendrai pas sur ce qu'a pu dire Anne VIGNOT tout à l'heure.

Donc nous ne soutiendrons, bien entendu, pas cette motion qui entretient la peur et je dirais faites attention à la perméabilité entre les idées qu'il peut y avoir. Je crois qu'on s'en approche et il faut faire très attention avec les propos, ce n'est pas parce qu'il y a des idées dominantes qu'il faut obligatoirement y souscrire.

**Mme Danielle DARD :** Ce n'est pas la prérogative du CCAS de s'occuper des réfugiés, nous rappelons bien que c'est la prérogative de l'État. Mais nous donnons, nous, à travers l'Agora une réponse dans l'hébergement d'urgence et dans la résidence sociale dans l'accompagnement de certains réfugiés.

La veille mobile a tout à fait aussi vocation, lorsqu'elle circule dans Besançon, que ce soit en journée, en soirée ou la nuit. Le seul service qu'elle peut proposer est l'information sur la nécessité d'appeler le 115 pour obtenir éventuellement une mise à l'abri et l'orientation vers Médecins du Monde pour les soucis de santé, éventuellement, mais même souvent quand c'est nécessaire, donner un casse-croûte, donner une couverture de survie.

Pour ces publics spécifiques, les missions d'hébergement, dans la limite des places disponibles, d'accompagnement social et administratif, de restauration, d'accès à des ressources aux soins sont du ressort de l'État et de ses organismes et services dédiés : l'OFII, la PADA, la DDCSPP, la Préfecture, le PASS du CHRU. Nous travaillons, nous avons toutes les semaines une instance de régulation en Préfecture et un travailleur social du CCAS est présent pour y travailler. Mais rappelons bien, le CCAS est là pour aider mais ce n'est pas de sa prérogative.

**M. Laurent CROIZIER :** Jouer sur les peurs, c'est comme l'a fait le Front National au dernier Conseil Municipal, c'est créer l'amalgame entre les réfugiés qui seraient tous d'horribles délinquants, profiteurs, terroristes ou violeurs -c'est l'objet d'une lettre anonyme que j'ai pu recevoir suite à mon intervention lors du dernier Conseil Municipal- mais faire penser qu'en France nous pourrions accueillir

des millions de migrants parce que vu que Mme VIGNOT dit qu'on n'a pas à trier, je peux partager sur le point humain mais en termes pragmatiques et responsables, la France n'est pas en capacité d'accueillir des millions de migrants, qu'on le veuille ou non. Chacun doit prendre sa part de responsabilité et nous pensons que prendre notre part de responsabilité sur des réfugiés qui fuient la mort, qui sont victimes de génocide, c'est prendre déjà une lourde part de responsabilité.

Un dernier point, si l'Europe était plus forte -et là je voulais m'opposer au Front National- elle créerait des zones refuge directement dans les zones en guerre, ce qui éviterait tout d'abord de déplacer et de faire prendre les risques de traverser la Méditerranée et permettrait vraiment de traiter les dossiers sur les réfugiés politiques et de pouvoir les accueillir dignement. Merci.

**M. LE MAIRE** : En tout cas, elle a été votée. Nous, la Gauche, on ne transige jamais sur nos valeurs. Je ne vous fais pas de reproches à vous, Monsieur CROIZIER, nous sommes restés la dernière fois pour nous opposer au FN. Ce soir, nous restons face à vous. Effectivement, la vision que vous avez de la société, très clairement ce n'est pas la nôtre».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés (41 contre - 12 pour), décide de rejeter la motion proposée.

Rapport rejeté à la majorité

Pour : 12

Contre : 41

Abstention : 0

*Récépissé préfectoral du 22 décembre 2016.*